

Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

Au cours du Conseil Municipal du 14 mars dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

Démission de Alain CHAIX remplacé par le suivant de liste, Mme Jocelyne SERRES qui sera installée lors de la prochaine séance du Conseil.

1- Approbation du Compte Administratif budget général : un résultat de fonctionnement 2016 positif de 524.244,13 € et un résultat d'investissement également excédentaire de 2.946.525,75 €. En reprenant les résultats des années antérieures et les restes à réaliser en dépenses et recettes, les résultats sont de 1 419 198,92 € en fonctionnement et de 570 043,53 € en investissement. Voir le détail par section sur le site.

2- Approbation du compte administratif Budget annexe Eau/assainissement/STEP : résultat d'exploitation du budget de l'eau pour 2016 est déficitaire de 77 746 €. La section d'investissement est excédentaire de 151 499 €. En cumulant avec les résultats des années antérieures, le CA 2016 se solde avec un excédent d'exploitation total de 308 906,19 € et un excédent d'investissement de 478937,05 €. Voir le détail par section sur le site.

3-Approbation du compte administratif Budget annexe lotissement Les Lapiaz : Pas de mouvement sur ce budget cette année : aucune vente de lots n'a eu lieu. Seule opération en dépenses le remboursement d'une avance faite par le budget général. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de : + 183 120,47 €. Celui du résultat de clôture de la section d'investissement est de : - 183 120, 47 €. Après le départ du maire de la

salle :

Le CA 2016 du budget général est approuvé à l'unanimité (10 voix).

Le CA 2016 budget annexe eau/assainissement/STEP est approuvé : 9 voix pour, 2 abstentions

Le CA 2016 budget annexe lotissement Les Lapiaz est approuvé à l'unanimité (10 voix).

4- Sectorisation des réseaux d'eau potable Superdévoluy et La Joue du Loup : Les réseaux de la Joue-du-loup et de Superdévoluy sont équipés :

- de compteurs de distribution au niveau des réservoirs : raccordés à la télégestion ;

- de compteurs de facturations au niveau des branchements.

En cas de fuite sur le réseau, il n'y a pas de compteurs intermédiaires permettant de sectoriser le réseau et de localiser le tronçon fuyard.

La solution envisagée consiste à mettre en place des compteurs de sectorisations qui seront intégrés dans le système de télégestion. Sur le secteur de Superdévoluy, le projet prévoit la mise en place de 16 compteurs et sur la Joue du Loup de 19 compteurs (montant estimatif : 190.000 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet présenté, SOLLICITE les subventions selon le plan de financement suivant : Département : 40 % soit 76 000 €, Agence de l'eau : 30 % soit 57 000 €, Autofinancement : 30 % soit 57 000 €.

5- Sécurisation des réseaux d'eau potable de Superdévoluy et La Joue du Loup : par délibération n°D2016-122 du 17/11/2016, a été approuvée la 2ème tranche de l'opération de sécurisation de la ressource en eau de Superdévoluy et la joue du Loup.

Ce montant a été revu à la hausse et est désormais de 190 000 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de sécurisation des réseaux et adopte le plan de financement suivant : Agence de l'Eau 50% : 95 000 €
Département 30% : 57 000 €
Autofinancement : 38 000 €.

6- Approbation du PLU : après un rappel de la procédure menée depuis la délibération le prescrivant en Février 2013 jusqu'à la fin de l'enquête publique le 9/12/2016, sont exposées les modifications proposées suite aux remarques des personnes publiques associées et celle issues de l'enquête publique. Le conseil à l'unanimité approuve le Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Dévoluy. Dit que le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public : à la Mairie du Dévoluy aux jours et heures d'ouverture ; sur le site Internet de la Commune ; précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie ; d'une publication sur le site Internet de la Mairie. Dit que la présente déclaration sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme approuvé à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes. Dit que la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission au préfet.

.../...

Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

7 - Opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité : La loi ALUR a prévu le transfert obligatoire du PLU aux communautés de communes au 27 mars 2017 sauf si dans les 3 mois qui précèdent cette date au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population se sont positionnés contre ce transfert.

Considérant les spécificités du territoire du Dévoluy (enclavement, stations de ski...),
Considérant que la commune nouvelle vient d'approuver son PLU s'appliquant à l'ensemble de son territoire après 4 ans de procédure, le Conseil à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la C.C.B.D.

8- Médiathèque : convention de partenariat avec la bibliothèque de Veynes : La bibliothèque de Veynes et la médiathèque du Dévoluy travaillent d'ores et déjà en étroite collaboration et souhaitent mutualiser leurs documents. Une convention fixe les modalités de mise en œuvre. Sa durée est d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise le Maire à signer cette convention.

9- Accrobranche de la Joue du Loup : convention de mise à disposition : la convention de mise à disposition des terrains supports de l'accrobranche de la Joue du Loup est arrivée à échéance en fin d'année 2016. L'entreprise Equil'arbres a fait part de son souhait de renouvellement de cette convention. Une nouvelle convention d'une durée est de 8 ans avec un terme au 31/12/2025 avec un loyer de 1 400 € est proposée. Le Conseil Municipal à 1 abstention et 10 voix pour, approuve la convention proposée, autorise le Maire à signer cette convention.

10- Assurances risques statutaires : le Centre de gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en cas de décès, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service de leur personnel. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la participation à cette consultation.

11- Régularisation des écritures comptables liées au centre de bien-être : les travaux du centre de bien être sont soumis à TVA et seront gérés via un compte service au sein du BP. Pour pouvoir récupérer la TVA sur les factures payées en 2016, il a donc été nécessaire de procéder à l'annulation de tous les mandats concernés sur 2016 en émettant des titres sur l'année 2017 et de procéder à la réémission des mandats sur 2017 pour un montant total de 222 659,69 €. Le Conseil à l'unanimité, approuve toutes les écritures énoncées ci-dessus.

12- Echange terrain avec le GAEC du Rama qui souhaite construire un nouveau bâtiment. La parcelle communale contigüe fait un angle dans leur parcelle rendant impossible la règle de recul imposée par le PLU de 5 m par rapport aux limites séparatives. Ils proposent un échange de terrain ou une acquisition de terrain (368 m²) Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'échange de terrain proposé et précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du GAEC du Rama.

Questions diverses

Désignation de représentants au sein des commissions de la CCBD : compte tenu de l'importance des transferts de compétences envisagés, il est indispensable que la commune soit représentée dans toutes les commissions. La CCBD ayant ouvert ces commissions aux conseillers municipaux, le Conseil désigne les représentants suivants : Commission Services aux habitants : Marie Josée Cayol ; Commission Finances : Guy Michel ; Commission Développement économique : Jacqueline PUGET ; Commission Tourisme : Armelle Damy et Jacqueline PUGET ; Commission Culture : Armelle Damy.

Maison de santé - demandes de subventions : ce projet a été défini en concertation avec les professionnels de santé du territoire, le coût prévisionnel de cette opération est de 380.000 €. Le Conseil à l'unanimité, approuve le projet, sollicite les aides :
Région 50 % : 190 000 €
Europe (FEADER) 20 % : 76 000 €
Réserve parlementaire 10 % : 38 000 €
Autofinancement 20% : 76 000 €.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune : www.mairiedevoluy.fr